



## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Vendredi 16 mars 2018 - 20 h 00

L'an deux mille dix-huit, le seize mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

**Présents :** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, BOLLORE Jean-Marc, LORJOUX Jeannine, LEGRAND Philippe, STAEL Gérard, adjoints au maire, LE HAZIF Marie-Annick, conseillère déléguée, BERNARD Christian, LE TOHIC Morgane, LAURENT Isabelle, PICAUD Nathalie, LAMOUR Jean François (arrivé à 20h10), LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David (arrivé à 20h15), LE BOT Marie-Noëlle, LE FICHER Yoann (arrivé à 20h20), PUISSANT Séverine, LE PADRUN Patrick, LE MASLE Jean Félix, LE FRINGERE Madeleine, LE VANNIER Philippe (arrivé à 20h30), TREMOUREUX Jean-Louis, LE NET Karine.

**Absents Excusés :** MM. DENIS David (Pouvoir à ROSELIER Pascal), TURPIN Isabelle (Pouvoir à TREMOUREUX Jean-Louis).

**Le Conseil Municipal a désigné** LE FICHER Yoann, benjamin de la séance, **secrétaire de séance.**

**Le secrétaire général de Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.**

**Date de convocation : 09 mars 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 21 (25)**

**Votants : 27**

#### **1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 février 2018**

Aucune observation n'ayant été émise concernant le procès-verbal de la séance du 16 février 2018, celui-ci est approuvé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2018.**

#### **2. Vote des comptes administratifs de l'année 2017**

Arrivées de MM. Jean François LAMOUR, David TALMONT, Yoann LE FICHER et Philippe LE VANNIER, conseillers municipaux, respectivement à 20h10, 20h15, 20h20 et 20h30.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu les délibérations 2017\_04\_07\_02, 2017\_04\_07\_03 et 2017\_04\_07\_04 du Conseil municipal en date du 7 avril 2017 approuvant les budgets primitifs principal et annexes de la commune ;

Vu la désignation de Mme Marie-Christine TALMONT en qualité de Présidente de séance pour la discussion et le vote des comptes administratifs ;

#### **a. Compte Administratif - Budget Principal**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, présente le compte administratif 2017 du budget principal, en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques de Locminé.

Mme Marie-Christine TALMONT rapporte que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 475 542,30 € et les recettes de fonctionnement à 4 928 665,68 €, ce qui représente un excédent de 2 453 123,38 €. Elle précise que l'augmentation des charges est due particulièrement à la prise en charge du déficit de budgets annexes, préalablement au transfert des zones d'activités économiques et de leurs budgets à l'intercommunalité, et à une diminution des autres charges communales par une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Elle ajoute que les recettes de fonctionnement connaissent une diminution programmée du fait d'un versement exceptionnel effectué en 2016 par les services fiscaux pour une régularisation au titre de produits de la fiscalité devant être perçus par la commune pour des années antérieures, les autres recettes de fonctionnement disposant tout de même d'une dynamique positive. Mme Marie-Christine TALMONT ajoute que l'attribution de compensation versée dorénavant par Centre Morbihan Communauté est restée stable en 2017, et qu'une nouvelle baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) a été constatée à hauteur de 45 073,00 €, soit plus de 49 %.

Elle expose que les dépenses d'investissement représentent 944 377,27 €, notamment pour la réalisation d'aménagements de sécurité et d'accessibilité sur la commune, l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ainsi que pour des études en prévision de travaux, et les recettes d'investissement s'élèvent à 3 454 922,77 €.

#### **b. Compte Administratif - Budget d'Assainissement collectif**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, présente le compte administratif 2017 du budget annexe d'Assainissement collectif, en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques de Locminé. Elle précise que les dépenses d'investissement ont été dédiées à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées traitées par la station d'épuration de Pontual, les études se poursuivant en 2018 et ayant pour but de permettre d'améliorer et augmenter la capacité épuratoire de la station de Pontual, afin de poursuivre l'aménagement de lotissements engagé avec le Plan local d'urbanisme (PLU). Elle ajoute que ces travaux n'ont pas nécessité d'abondement de la part du budget principal de la commune.

#### **c. Comptes Administratifs – Budgets des Zones d'activités**

Mme Marie-Christine TALMONT présente les comptes administratifs 2017 des budgets de la zone du Bronut et de la zone de Keranna-Kerabuse, en tout point comparables aux comptes de gestion établis par le centre des Finances publiques de Locminé. Elle précise que les principales opérations de l'année 2017 pour ces budgets annexes sont une régularisation foncière et des reversements ou des prises en

charge de déficit auprès du budget principal, préalablement au transfert effectif des zones d'activités économiques à l'intercommunalité, exerçant la compétence en matière de développement économique.

#### **d. Comptes Administratifs – Budgets des Lotissements communaux**

Mme Marie-Christine TALMONT présente les comptes administratifs 2017 des budgets annexes de la Résidence des Poètes et de celle de la Sapinière, en tout point comparables aux comptes de gestion établis par le centre des Finances publiques de Locminé. Elle ajoute qu'en 2017, les mouvements budgétaires liés à ces lotissements communaux représentent les acquisitions de terrains ainsi que les études menées pour aménager des lots proposés comme terrains à bâtir.

Mme Marie-Christine TALMONT expose enfin un bilan synthétique du budget communal qui reflète la situation patrimoniale de la commune de Moréac au 31 décembre 2017.

Elle interroge si des observations ou explications supplémentaires sont souhaitées suite à cette présentation des comptes administratifs et de gestion de l'ensemble des budgets de la commune pour l'année 2017.

En l'absence de questions et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, M. Le Maire se retire afin que le Conseil municipal délibère concernant les comptes administratifs et les comptes de gestion 2017 de la commune de Moréac.

Suite à l'accord unanime de l'ensemble des conseillers municipaux, Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, prend la présidence de la séance. Le Conseil municipal ne s'y opposant pas, l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion pour l'année 2017 vont faire l'objet d'une seule et même délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux présents,**

- **Approuve les comptes administratifs 2017 du budget principal et de l'intégralité des budgets annexes, ainsi que l'ensemble des comptes de gestion 2017,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération**

### **3. Débat d'orientations budgétaires 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2018 ;

En application de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, rappelle que le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et conditionne le vote du budget communal primitif, cette formalité ayant encore été complétée par les dispositions de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques.

Elle précise que le DOB tend à renforcer la démocratie participative en informant de la situation financière de la collectivité et des orientations budgétaires préfigurant le budget primitif 2018 ainsi que des engagements pluriannuels.

Mme Marie-Christine TALMONT présente les analyses rétrospective et prospective chiffrées des finances de la commune, sur la base du rapport du DOB 2018. Elle rappelle qu'aucune structure de la dette n'est à établir, Moréac ayant un endettement nul. Mme Marie-Christine TALMONT détaille l'évolution prévisionnelle des dépenses, particulièrement en matière de charges courantes et de personnel, les incidences des orientations de l'Etat en matière de dotation et de fiscalité, l'incidence financière liée aux compétences gérées par l'intercommunalité, ainsi que les capacités de financement et d'investissement dégagées.

En prenant en référence les restes à réaliser et les projets déjà engagés, Mme Marie-Christine TALMONT propose alors une répartition des dépenses d'investissements entre les diverses opérations. Elle expose alors les investissements majeurs avec une proposition d'ajouts de crédits à hauteur de 600 000,00 € pour la rénovation et l'équipement de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), 260 000,00 € en matière de voirie, 700 000,00 € pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de la voie de liaison inter-quartiers, 400 000,00 € pour l'éclairage public, 200 000,00 € en réserve foncière pour des acquisitions de terrains en application du Plan local d'urbanisme (PLU), 4 800 000,00 € pour la construction du complexe de salles polyvalentes ou encore 3 150 000,00 € en prévision pour la future médiathèque. Elle précise que ces divers montants correspondent à des projets d'investissements pluriannuels, dont l'enveloppe financière pourra donc évoluer selon l'avancement et la concrétisation des opérations.

Mme Marie-Christine TALMONT propose également que des crédits supplémentaires soient apportés à l'opération du pôle médical en prévision d'évolution et d'agrandissement, la grande majorité des cabinets étant à présent loués et occupés par des professionnels de santé.

M. Philippe LE VANNIER, conseiller municipal, juge intéressant qu'une enveloppe budgétaire puisse être destinée à l'acquisition d'un véhicule de 9 places destiné au prêt pour les déplacements des associations.

M. Le Maire lui répond que certaines communes alentours proposent effectivement ce type de véhicules à leurs associations, mais qu'une réflexion est actuellement menée pour que ce service et cette gestion de prêt de véhicules soient assurés par Centre Morbihan Communauté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Prend acte et approuve le Débat d'orientations budgétaires (DOB) et son rapport pour le compte de l'année 2018.**

#### **4. Vote des taux d'imposition 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, indique que le Conseil municipal doit voter la part communale des taux d'imposition pour l'année 2018. Elle propose de reconduire les taux établis en 2017 pour les ménages, qui sont identiques à ceux de 2014, afin de ne pas exercer de pression fiscale.

<b>Proposition de Taux 2018 – Part communale</b>	
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>10,09 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>16,58 %</b>
<b>Taxe Foncier non Bâti</b>	<b>39,60 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve les taux de fiscalité communale 2018 selon le tableau suivant :**

<b>Taux 2018 – Part communale</b>	
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>10,09 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>16,58 %</b>
<b>Taxe Foncier non Bâti</b>	<b>39,60 %</b>

- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

## **5. Approbation du bilan annuel 2017 des acquisitions et cessions immobilières**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants;

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, notamment son article 11 ;

M. Maurice POUILLAUDE rapporte que le Conseil municipal doit délibérer sur un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2017 par la commune, suite aux décisions de l'assemblée délibérante, principalement en application du Plan local d'urbanisme et de l'opération d'aménagement foncier lié à la mise à 2x2 voies de la Route départementale (RD) 767.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve le bilan 2017 des acquisitions et cessions immobilières de la commune de Moréac,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

## **6. Location de salle pour la Fédération de Basketball**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017\_11\_24\_06 du Conseil municipal en date du 24 novembre 2017 relative à la location du club-house du stade Alfred Le Biavant ;

Mme Jeannine LORJOUX, adjointe à la vie associative, informe que la Fédération de Basketball souhaite organiser des séances de rencontre et de formation de ses arbitres et a sollicité, à cette fin, la location de la salle du Parco.

Au regard des travaux de réhabilitation de la toiture envisagés à la salle du Stade Alfred Le Biavant, et afin d'équilibrer l'utilisation des équipements sportifs de la commune, Mme Jeannine LORJOUX propose de mettre en place cette location sur un principe similaire à la location proposée au District de Football du Morbihan pour ses arbitres, soit une location du club-house du stade Alfred Le Biavant, avec utilisation possible de la salle attenante du stade pour les exercices pratiques, pour un montant de 50,00 € par jour, avec une caution à hauteur de 300,00 €, afin de permettre la rencontre et la formation des arbitres de basketball.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée, par,**

- **24 voix pour,**
- **1 abstention (M. Philippe LE VANNIER),**
- **Approuve la location du club-house du stade Alfred Le Biavant et de la salle du stade à la Fédération de Basketball, afin de permettre la rencontre et la formation des arbitres, en fonction de sa disponibilité,**
- **Fixe le prix de la location à 50,00 € par jour,**
- **Fixe la caution pour cette location au montant de 300,00 €,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

## **7. Vente de bois de la commune**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2013\_03\_08\_08 du Conseil municipal du 08 mars 2013 relative à la vente de bois au personnel communal ;

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint à la voirie, indique que la commune possède diverses parcelles boisées et certaines coupes d'arbres sont parfois à réaliser. En complément de la vente de ces cordes de bois au personnel communal, définie à 40,00 € la corde de bois à abattre, il propose d'étendre éventuellement cette proposition aux particuliers pouvant être intéressés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Maintient le prix de vente des cordes de bois à abattre à hauteur de 40,00 € la corde de bois,**
- **Approuve la destination de la vente de ces cordes de bois, au personnel communal et éventuellement aux particuliers intéressés,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

## **8. Morbihan Energies – Modification des statuts**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5211-20 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016 approuvant le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan ;

Vu les statuts du Syndicat Morbihan Energies adoptés le 20 janvier 1965 et modifiés le 10 novembre 2004, le 19 décembre 2006, le 7 mars 2008 et le 2 mai 2014 ;

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint à la voirie, expose que la commune est adhérente au syndicat départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Il précise que par délibération du Comité syndical en date du 14 décembre 2017, Morbihan Energies a lancé une procédure de révision de ses statuts justifiée par :

- les récents textes relatifs à la transition énergétique introduisant de nouvelles dispositions de nature à permettre d'élargir le champ d'intervention du syndicat,

- les besoins exprimés par les membres du syndicat,
- la réforme de l'organisation territoriale.

M. Maurice POUILLAUDE ajoute que cette modification des statuts porte notamment sur :

- a. La mise à jour de la liste des compétences et activités complémentaires et accessoires du Syndicat (articles 2.2 et 2.3) ; les missions exercées par le Syndicat étant organisées autour :
  - d'une compétence obligatoire qui concerne uniquement les communes : l'électricité. Celle-ci est inchangée.
  - des compétences optionnelles suivantes : éclairage public, communications électroniques, gaz, réseaux de chaleur, infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides. Ces compétences ne sont pas modifiées, hormis l'élargissement de :
    - la mobilité aux véhicules gaz et hydrogène,
    - l'éclairage public à la signalisation, à la mise en valeur des bâtiments et à la mise en œuvre d'équipements communicants,
    - les réseaux de chaleur aux réseaux de froid.
  - d'activités complémentaires et accessoires qui concernent la réalisation de prestations ponctuelles exécutées sur demande des adhérents ou de personnes morales non membres. La liste de ces activités a été actualisée afin de tenir compte, d'une part, des dispositions introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et, d'autre part, des besoins exprimés.
  
- b. La possibilité offerte aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat, tout en préservant la représentativité des communes (articles 1, 5.4 et 5.5) :
  - A titre principal : ouvrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'intégrer le Syndicat tout en préservant la représentativité des communes. Chaque EPCI serait ainsi représenté par un délégué : son Président ou son représentant.
  - A titre subsidiaire : entériner l'adhésion en direct :
    - Des communes de la communauté de communes du Porhoët aujourd'hui fusionnée avec Ploërmel communauté,
    - Des communes de la communauté de communes de Belle-Ile-en Mer (CCBI).

M. Maurice POUILLAUDE précise qu'il est proposé que, conformément aux dispositions du CGCT, la mise en œuvre du nouveau mode de représentation soit décalée pour la faire coïncider avec le début du prochain mandat. Il ajoute qu'il est prévu qu'à titre transitoire, en cas d'adhésion, avant la fin du mandat en cours d'un ou plusieurs EPCI ou en cas de constitution de communes nouvelles, il n'y ait pas de nouvelles élections des délégués du Comité.

M. Maurice POUILLAUDE ajoute que les enjeux de la révision des statuts de Morbihan Energies sont les suivants :

- concernant les compétences et activités accessoires du Syndicat, chaque membre est libre de solliciter ou pas le Syndicat selon ses besoins. Les nouveaux statuts ne modifient pas les activités déjà exercées pour le compte des adhérents au Syndicat, mais visent à offrir de nouvelles possibilités d'intervention.
- la représentativité du Syndicat va pouvoir, à terme, évoluer en intégrant les EPCI à fiscalité propre, tout en conservant un Comité syndical de taille raisonnable pour un travail collaboratif et participatif selon les compétences transférées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve la modification des statuts du Syndicat départemental d'Energies du Morbihan – Morbihan Energies, selon les dispositions de l'article L.5 211-20 du CGCT,**
- **Précise que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan Energies.**

## **9. Questions diverses**

### **a) Cérémonies et manifestations**

Mme Jeannine LORJOUX, adjointe à la vie associative, rappelle la tenue des cérémonies suivantes :

- L'accueil des nouveaux arrivants le 17 mars 2018 en mairie ;
- La réception des bébés de l'année le 07 avril 2018.

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, indique que le carnaval organisé par les deux écoles de la commune se tiendra ce samedi 17 mars 2018 à partir de 10h30 dans le bourg de Moréac.

M. Philippe LEGRAND, adjoint aux affaires scolaires, annonce que des visites du restaurant scolaire sont proposées aux personnes intéressées, les matins des 22 et 27 mars 2018, une inscription étant à effectuer en mairie. Il ajoute qu'une réunion publique liée à la restauration scolaire se tiendra également le mardi 27 mars 2018 à 18h00 à la salle polyvalente.

Mme Marie-Pierre PICAUT, adjointe à la jeunesse, informe que la chasse à l'œuf organisée par la commune pour Pâques se tiendra le lundi 02 avril 2018.

M. Jean-Louis TREMOUREUX, conseiller municipal, souhaite remercier l'ensemble des personnes qui se sont investies et qui ont soutenu le repas et le fest-noz organisés le 10 mars 2018 par l'association de jumelage avec Mur de Barrez.

### **b) Centre Morbihan Communauté – Service SPANC**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, informe que l'intercommunalité procède actuellement à des relances concernant les factures impayées liées au service public d'assainissement non collectif (SPANC).

### **c) Travaux de voirie**

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint à la voirie, indique qu'il est actuellement procédé à la préparation du chantier et au piquetage de la 2<sup>ème</sup> tranche de la voie de liaison inter-quartiers entre les lieux-dits « Croez Er Liss » et « Le Clandy », pour un démarrage des travaux au début du mois d'avril.



Il ajoute que l'analyse des offres des entreprises est en cours pour réaliser l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la « résidence des Poètes ».

M. Maurice POUILLAUDE informe aussi que les services du Département ont procédé au remplacement et installé de nouveaux panneaux de signalisation luminescents dans le bourg de la commune, une réflexion complémentaire étant à mener également sur la micro-signalisation gérée par la commune.

#### **d) Travaux de bâtiments**

M. Gérard STAEL, adjoint aux bâtiments, expose qu'un avant-projet définitif (APD) recalé du complexe de salles polyvalentes va être présenté par le maître d'œuvre de l'opération, le cabinet d'architectes TRACKS, afin que cette phase importante du projet soit ensuite validée par la commission communale des travaux de bâtiments.

Il indique également que des relevés de niveaux d'eau et des mesures de débits sont actuellement réalisés de nuit par les sociétés HYDRACOS et SAFEGE, sises à Saint-Grégoire (35), dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées traitées par la station d'épuration de Pontual.

M. Gérard STAEL précise enfin que la classe de l'école publique « Le Grand Marronnier » ayant subi des dégâts des eaux a été remise en état et réaménagée, permettant d'accueillir à nouveau les enseignants et les élèves dès hier, jeudi 15 mars 2018.

#### **e) Equipements sportifs**

M. Jean-Marc BOLLORÉ, adjoint à l'environnement, à la sécurité et au cadre de vie, indique que la clôture entourant le skate-parc est endommagée et propose de procéder à son remplacement, par la pose de poteaux en plastique recyclé.

M. David TALMONT, conseiller municipal, s'interroge concernant l'avancée de la réflexion menée concernant la réalisation d'un terrain de bosses pour la pratique ludique du VTT ou du BMX.

M. Le Maire lui répond que cette réflexion avance sur la base d'un projet de structure de ce type porté par M. CHENIER, de l'association Crazy Wood VTT, sise à Bignan, qu'il a incité à réaliser certaines démarches de demandes d'aides financières auprès des organismes de gestion et de la Fédération de cyclisme. Il précise qu'un tel aménagement pourrait également accueillir les écoles ou les accueils de loisirs pour des activités sportives.

Mme Morgane LE TOHIC juge intéressant la création d'un tel terrain de bosses, qui pourrait même consister en un aménagement plus simple, à visée purement ludique, tels que certains terrains de bosses réalisés dans des communes alentours.

#### **f) Personnel communal**

M. Philippe LEGRAND, adjoint à la culture, informe que l'agent en charge de la médiathèque étant en arrêt, son remplacement est actuellement assuré par Mme Céline LE VU.

#### **g) Affaires scolaires et périscolaires**

M. Philippe LEGRAND, adjoint aux affaires scolaires, informe que l'école publique « Le Grand Marronnier » organise des portes ouvertes courant de la matinée du samedi 24 mars 2018.

Il juge également regrettable que des plants présents sur les parterres à proximité de l'école privée « Saint-Cyr » aient été arrachés, ces actes de vandalismes s'étant déroulés en fin de semaine passée, les 10 et 11 mars 2018.

Mme Karine LE NET, conseillère municipale, regrette que lors des Conseils d'école à l'école publique « Le Grand Marronnier », deux élus communaux soient conviés : M. Le Maire et M. LEGRAND, adjoint aux affaires scolaires, mais qu'un seul représentant de la mairie soit présent lorsque l'un de ces deux élus communaux est absent. Elle réitère sa demande qu'un autre élu, idéalement membre de la commission communale des affaires scolaires, soit sollicité, au besoin.

M. Philippe LEGRAND, adjoint en charge des affaires scolaires, indique qu'il va se renseigner concernant la réglementation relative aux compositions des Conseils d'école.

Mme Karine LE NET, conseillère municipale, alerte également sur le fait qu'il semble qu'au restaurant scolaire, certaines tables soient parfois débarrassées rapidement, ne laissant pas suffisamment de temps aux enfants.

Un échange se tient entre les élus communaux concernant le fonctionnement des deux services organisés au restaurant scolaire à la place d'un seul service précédemment : ceci permet d'assurer plus de calme aux enfants pendant leur repas et leur évite de passer l'ensemble de la pause méridienne au restaurant scolaire, conformément à la demande des parents d'élèves.

Mme Morgane LE TOHIC, conseillère municipale, s'interroge des raisons de l'enlèvement de la structure en forme de coccinelle présente sur le domaine public à proximité de l'école privée « Saint-Cyr ».

M. Le Maire va solliciter les services techniques communaux concernant cette opération et suppose que ce retrait a pu être effectué pour des raisons de sécurité.

#### **h) Conseil municipal des enfants**

M. Philippe LEGRAND, adjoint en charge des affaires scolaires, indique que les membres du Conseil municipal des enfants (CME) souhaitent procéder à l'achat d'une cabane destinée à accueillir des livres qui pourront être échangés par les lecteurs et lectrices de la commune. Il est précisé que son emplacement reste à définir.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT ACHEVE, LA SEANCE EST LEVEE A 23h00.**